



Communiqué de presse du 7 janvier 2013

Oui à la révision de la loi sur l'aménagement du territoire

Le Comité de l'Association des Communes Suisses (ACS) a décidé de donner pour consigne de voter «oui» lors de la votation populaire fédérale du 3 mars 2013 sur la révision de la loi sur l'aménagement du territoire.

L'ACS est attachée à une gestion durable des ressources foncières qui constituent un bien rare. C'est pourquoi le Comité de l'ACS soutient la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), même si toutes les revendications des communes ne sont pas satisfaites et que la diminution des zones à bâtir s'avèrera difficile à réaliser dans certaines communes. Selon l'ACS le projet, fruit de délibérations exhaustives au Parlement fédéral, est globalement équilibré. Il permet de conserver la qualité du paysage en Suisse, de créer des marges de manœuvre pour le développement économique et de préserver suffisamment de terres rurales pour la production agricole.

Grâce au prélèvement sur la plus-value, les cantons et les communes devraient disposer d'un instrument permettant de concevoir un aménagement du territoire durable. L'ACS regrette que les Chambres fédérales aient rejeté sa demande de consigner dans la loi l'obligation que le produit du prélèvement sur la plus-value bénéficie aux communes, au motif que la compétence en matière de rapports avec les communes incombe aux cantons et non à la Confédération. Par ailleurs, l'ACS a déjà attiré l'attention des organisations communales cantonales sur le fait qu'elles devront s'engager pour défendre cette préoccupation des communes lors des prochaines adaptations des législations cantonales.

Le Comité de l'ACS fait néanmoins remarquer que la diminution réclamée des zones à bâtir mettra certaines communes dans une situation financière difficile. Dès lors, il s'attend à ce que les cantons tiennent compte de cet aspect dans la mise en œuvre de la loi révisée sur l'aménagement du territoire.

L'ACS représente les intérêts des communes au niveau fédéral – 71% des 2485 communes suisses sont membres de l'Association.

Contact:

Hannes Germann, président, tél. 079 401 00 01

Ulrich König, directeur, tél. 079 770 42 37